

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 juin 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16 et 17 juin 2014**

**2014 DAC 1117** Subvention (7.000 euros) à l'association Acajou (20e).

**M. Bruno JULLIARD et M. Bernard JOMIER, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Acajou ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'association Acajou, 115, rue de Ménilmontant 75020 Paris pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2014 principalement auprès des personnes déficientes visuelles. 2014\_01072, 6745.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2014, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.